Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251210-DEC2025_37-DE

Dinan

DECISION DU MAIRE N° 2025/ 37

OBJET : Acceptation d'un don en faveur des collections municipales

LE MAIRE DE LA VILLE DE DINAN,

VU,

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles L 2212-2
- la délibération du Conseil Municipal n°9 du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- la convention de don d'œuvre signée entre MM. Thierry PHILIPPE et Philippe FERET, et M. Didier LECHIEN, maire de Dinan, 18 avril 2025
- L'avis favorable de la Commission scientifique régionale des musées de France, compétente en matière d'acquisitions, réunie le 4 novembre 2025

CONSIDERANT que, par la convention en date du 18 avril 2025, MM. Thierry PHILIPPE et Philippe FERET, ont décidé de donner à la Ville de Dinan un tableau signé F. Charles et intitulé « Vue de Dinan »

CONSIDERANT que ce don ne comporte ni charges ni conditions

CONSIDERANT que ce don est destiné à enrichir les collections du Musée de Dinan qui porte l'appellation « musée de France »

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission scientifique régionale des musées de France, compétente en matière d'acquisitions, réunie le 4 novembre 2025

DECIDE

ARTICLE 1 – D'accepter le don du tableau signé F. Charles, intitulé « Vue de Dinan », peint à l'huile sur toile en 1854 et mesurant 128 x 153 cm (avec cadre).

ARTICLE 2 – De verser ce don dans les collections du Musée de Dinan

ARTICLE 3 – D'inscrire ces œuvres et objets dans l'inventaire des collections du Musée de Dinan

Fait en l'Hôtel de Ville de Dinan,
Le 10 décembre 2025,
Le Maire,
Didier LECHIEN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251210-DEC2025_37-DE